

CAP D'ANTHIB

Société à Responsabilité Limitée au capital de 279.744 euros
7 rue du Couëdic - 44000 NANTES
883 020 141 RCS NANTES
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025**

(Procès-verbal par extrait)

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A onze heures trente,*

Monsieur Thibault DELOURME, associé unique et gérant de la Société, s'est rendu au siège social de la Société.

(...)

L'associé unique est appelé à prendre les décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...),
- (...),
- **Nomination d'un commissaire aux comptes,**
- **Pouvoirs en vue de la réalisation des formalités.**

PREMIERE DECISION

(...)

DEUXIEME DECISION

(...)

TROISIEME DECISION

(...)

TD

QUATRIEME DECISION

(...)

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte que la Société dépassant les seuils fixés par le décret n°2019-514 du 24 mai 2019 et le décret n° 2024-152 du 28 février 2024, elle est tenue à l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

En conséquence, il décide de nommer la société EFI-SCIENCES en tant que commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de trois exercices, qui arrivera à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2027.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales requises.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

*

Certifié conforme
Monsieur Thibault DELOURME

Thibault DELOURME